

projet de cette belle œuvre, s'est effacé modestement, laissant à d'autre, le soin d'en jeter les fondations.

J'en étais là de ces douces réflexions, quand M. le Directeur lui-même vint me prier de faire une lecture pour ce soir. Le désir de contribuer à cette œuvre grande et patriotique me fit oublier le sentiment de mon incapacité, et j'osai en ce moment vous présenter à titre d'essai, quelques réflexions sur l'heureuse influence des *Cabinets de Lecture*. C'est à la charité que cette société doit son existence, et l'Indulgence est fille de la Charité. J'espère donc pouvoir me la promettre en ce moment, de votre part.

Un écrivain a dit que la *Nationalité* est un don de Dieu. Ceci est surtout vrai pour un peuple comme le nôtre, qui n'est ce qu'il est que par sa Foi et sa Religion. Nos pères l'avaient bien compris, car après avoir conservé religieusement, avec amour, ce don de Dieu, ils nous l'ont légué comme notre plus précieux héritage.

Un trait de notre histoire fera voir mieux que tout ce que je pourrais dire, jusqu'à quel point le sentiment National était développé chez eux.

Il n'est personne qui ne conçoive combien les Canadiens durent avoir à souffrir pendant les premières années qui suivirent la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre. Ce peuple avait cependant accepté sans murmurer, le coup fatal qui le frappait dans ses affections les plus chères, en l'arrachant violemment aux bras de sa mère-patrie. Aussi humble et résigné après la défaite, qu'il avait été courageux et infatigable pendant la guerre, il s'inclina devant les décrets de la Providence et déposant les armes, il s'en retourna paisiblement dans ses foyers, demander l'oubli de ses malheurs, à la Religion, à la vie de famille et aux travaux des champs. Nation, d'une part aux mœurs douces et bienveillantes, et qui ne demandait qu'à vivre en paix sur le sol de la patrie; d'ailleurs, étrangers en leur qualité de Catholiques à la Religion et à la politique de leurs nouveaux maîtres, les Canadiens n'eurent pendant longtemps aucune part aux affaires PUBLIQUES.

L'acte de 1791 mit fin à cette odieuse exclusion. C'était de la part du Gouvernement Impérial une protestation contre toute tentative de *dénationaliser* le pays. Pitt, l'auteur de cette mesure, avait déclaré en l'introduisant que son but était de donner aux Canadiens-Français la prépondérance due à leur grande majorité, dans la direction de leurs affaires publiques. Burke avait reconnu l'impossibilité d'amalgamer deux races différentes de Religion, de langues, de lois et de mœurs. Lord Grenville avait rendu hommage à l'attachement de nos pères à leurs institutions et à leurs coutumes. "Loin d'être un préjugé, s'était-il écrié, cet attachement prend sa source dans les plus nobles sentiments du cœur humain."

De fait, cet acte de 1791 était une reconnaissance implicite de la Nationalité Canadienne-Française.

C'est, du moins, ce que se disaient nos pères, dans la joie de leurs cœurs, en entendant la proclamation d'une constitution libre. Aussi, quels beaux projets ne formèrent-ils pas pour se préparer à l'exercice des nouveaux droits politiques qui leur étaient conférés.

(1) L'Histoire nous apprend qu'il s'établit dès 1791, au milieu des Canadiens-Français une association ayant pour but de répandre les connaissances utiles, dans le pays. On y traita toutes sortes de questions politiques, commerciales, littéraires et scientifiques.

L'éducation, l'agriculture, les qualités nécessaires à un député, firent le sujet ordinaire des discussions de ses membres, dont quelques-uns, dans un noble excès de zèle, allèrent s'offrir pour instruire gratuitement les enfants du peuple. Oh! que j'aime à me représenter les Panet, les Papineau, les Taschereau, les Rocheblave, et tant d'autres orateurs éminents de la société canadienne, s'exerçant dans leurs réunions aux joutes de la parole, et se préparant à plaider éloquemment en faveur de cette belle langue française, dont on devait plus tard, chercher à proscrire l'usage comme texte parlementaire!

Ah! Messieurs, que ce trait de notre histoire est beau! Où trouver ailleurs une preuve plus frappante de la noblesse et de l'élévation du sentiment National qui animait la génération de cette époque; où trouver un plus grand exemple de modération en face d'un succès si inespéré? Car c'est au moment même, où elle ne pouvait se défendre des plus tristes pressentiments sur le sort qui lui était réservé, que la nouvelle de ce triomphe providentiel lui parvint. La première pensée de ces vaillants défenseurs de la cause Canadienne fut une pensée de gratitude, qui s'éleva toute radieuse vers Dieu. La reconnaissance est un fleur dont le parfum n'est jamais si doux que dans les jours de fête. Dans les rares moments de bonheur qu'il est donné à l'homme de goûter ici bas, il n'y a pas place dans l'âme pour d'autres sentiments. Le cœur est tout à la charité, à l'amour du prochain et à l'amour de la patrie. Aussi les chefs du parti Canadien oublient-ils leurs souffrances d'hier pour porter toute leur attention sur les besoins du peuple, sur son bonheur, sur son éducation morale et politique. C'est sous l'impulsion de ces nobles idées, de ces désirs patriotiques qu'ils jettent les bases de la belle et puissante association de 1791.

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que cette société, née il y a soixante six ans d'une pensée nationale et religieuse, n'a jamais cessé d'exister, ou plutôt que c'est elle-même qui tient aujourd'hui une de ses séances? C'est du moins ce que penseraient ses illustres fondateurs, s'il leur était donné de faire partie de cet auditoire distingué. Il est si facile de hier le passé au présent, par le trait-d'union d'un sentiment commun. N'avons-nous pas le même but, la même sollicitude pour le bien du peuple, le même dévouement patriotique? Seulement notre position est plus belle. Grâce à l'énergie et à la persévérance de nos devanciers, la nationalité Canadienne-Française est maintenant assise sur des bases solides. Elle a fructifié comme tous les dons de Dieu, quand on les cultive dans la pureté du cœur.

Mais si nous n'avons pas lieu d'entretenir les mêmes craintes que nos pères sur le sort futur de notre race, si nous pouvons envisager l'avenir d'un regard plus calme, gardons nous néanmoins d'une trop grande sécurité, si ce n'est pour nous mêmes, du moins pour les générations qui nous succéderont; car de nouvelles épreuves sont peut-être réservées à nos descendants. Qui sait, s'ils n'auront pas à souffrir à raison même des glorieuses destinées qui les attendent? Il faut donc, dans une sage prévision de ce qui peut arriver, se hâter d'amasser au milieu de nous des trésors de vertu, d'intelligence et d'éducation; et travailler de toutes nos forces à l'avancement moral et politique de notre population. L'esprit d'association nous facilitera cette tâche, par le moyen des *Cabinets de Lecture*, comme en 1791, il a facilité celle des défenseurs de nos libertés. Ils peuvent devenir la sauvegarde des intérêts de notre race, et une source inépu-

(1) Garneau, t. 3, p. 540.